



# COMMISSION DES COMPETITIONS

## Réunion du 03 juillet 2018

Président : Pierre BIENVENU

Présents : Xavier BACON, Jean-Luc BOURLAND, Philippe SEGONDS,

Excusés : Nathalie DEPAUW (En Mission), Luc VAN HYFTE.

Invité : Patrick MAIGRET, Président de la Commission des jeunes

### Préambule :

Le Comité de Direction du District Oise de Football a décidé de créer une Commission des Compétitions ayant pour missions principales :

- . L'établissement du calendrier général des compétitions du DOF, en concertation avec les Commissions des jeunes, féminine, Football diversifié (Vétérans et futsal),
- . La mise à jour du calendrier général du calendrier en fonction d'éventuelles intempéries ou autres reports, du calendrier particulier de clubs, pour tout autre cause (Terrain indisponible, report partiel, terrains de repli, etc...),
- . L'établissement des accessions et relégations à la fin de chaque saison,
- . La constitution des groupes de Championnat pour les saisons nouvelles pour les catégories de pratique, en concertation avec les Commissions des jeunes, féminine, Football diversifié (Vétérans et futsal).

Cette Commission est présidée par Monsieur Pierre BIENVENU, assisté des membres suivants :

- . Madame Nathalie DEPAUW,
- . Messieurs Xavier BACON, Jean-Luc BOURLAND, Philippe SEGONDS, Luc VAN HYFTE

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Départementale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

### Ordre du jour :

- . Etablissement des accessions et relégations seniors à l'issue de la saison 2017-2018,
- . Etablissement du calendrier général des deux premiers mois de compétitions seniors 2018-2019. Le Calendrier général de la saison 2018-2019 sera établi lors de la prochaine réunion prévue le 24 juillet 2018 à l'issue de la date de clôture des engagements pour la saison 2018-2019.

### **1 - Etablissement des accessions et relégations seniors à l'issue de la saison 2017-2018.**

La Commission prend connaissance des procès-verbaux des Commissions suivantes,

- . Commission des Jeunes, au titre de l'obligation des clubs en matière d'engagements d'équipes de Jeunes (Article 16 du Règlement particulier des Championnats Seniors 2017-2018),
- . Commission du Statut de l'Arbitrage, au titre des obligations des clubs en matière d'arbitrage, (Article 17 du Règlement particulier des Championnats Seniors 2017-2018),
- . Commission des Terrains et Installations Sportives, au titre des obligations des clubs en matière de Niveaux de classements de leurs installations, (Article 18 du Règlement particulier des Championnats Seniors 2017-2018),



## COMMISSION DES COMPETITIONS

### Réunion du 03 juillet 2018

La Commission prend connaissance des classements établis à l'issue de la dernière journée des championnats seniors 2017-2018.

#### Méthodologie :

Championnat D1 : 24 équipes sur 2 groupes, 3 accessions en Ligue Niveau R3, autant de rétrogradations que nécessaires vers le D2 pour maintenir le niveau à 24 équipes,

Championnat D2 : 36 équipes sur 3 groupes, 6 accessions en D1 (2 par groupe), autant de rétrogradations que nécessaires vers le D3 pour maintenir le niveau à 36 équipes,

Championnat D3 : 48 équipes sur 4 groupes, 8 accessions en D2 (2 par groupe), autant de rétrogradations que nécessaires vers le D4 pour maintenir le niveau à 48 équipes,

Championnat D4 : 60 équipes sur 5 groupes, 10 accessions en D3 (2 par groupe), autant de rétrogradations que nécessaires vers le D5 pour maintenir le niveau à 60 équipes,

Championnat D5 : 72 équipes sur 6 groupes, 12 accessions en D4 (2 par groupe), autant de rétrogradations que nécessaires vers le D6 pour maintenir le niveau à 72 équipes,

Championnat D6 : 72 équipes sur 6 groupes, 12 accessions en D5 (2 par groupe).

#### Cas Général et Particuliers :

Le principe général des accessions et rétrogradations est régi par l'article 12 du Règlement Particulier des Championnats Seniors 2017-2018.

En cas de place vacante à l'accession ou la rétrogradation, il y a lieu de prendre en compte l'article 13 du Règlement Particulier des Championnats Seniors 2017-2018. Par place vacante, il faut entendre une place laissée libre par suite d'accession supplémentaire, d'abandon des droits d'une équipe, d'une fusion entre deux clubs, d'une dissolution, d'une inactivité décidée avant le début de la saison, d'une interdiction de monter par application de dispositions réglementaires, d'une rétrogradation ou d'une mise hors compétition.

Cependant, il y a lieu de noter qu'une exception à ce principe est constituée dans le cas d'un club ne répondant pas à l'article 16 du Règlement Particulier des Championnats Seniors qui était en position d'accession en division supérieure, cette impossibilité d'accéder génère une place vacante attribuée à :

A – à une équipe rétrogradée de la division supérieure dans laquelle l'équipe pénalisée avait gagné sportivement sa place, à l'exception de la dernière équipe de cette division,  
B – à une équipe de la division dans laquelle évoluait l'équipe pénalisée, acceptant cette proposition et prise dans l'ordre du classement.

La détermination du club étant définie par l'article 13 du présent règlement.

Pour la compréhension de tous, les abréviations suivantes seront présentées dans les différents tableaux :

FG	- Forfait Général,
HC	- Mise Hors Compétition par Commission,
OJA	- Obligations des Jeunes – Cas d'interdiction d'accession
OJR	- Obligations des Jeunes – Cas de relégation,
DN	- Rétrogradation due à la descente dans la même division d'une Équipe supérieure du même club.
STA	- Interdiction d'accéder au titre de Statut de l'Arbitrage.



## COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion du 03 juillet 2018

### Championnat R3 vers D1 :

Les équipes rétrogradées des groupes de Championnat R3 vers le Championnat D1 du DOF à l'issue de la saison 2017-2018 sont les suivantes :

FC LIANCOURT CLERMONT
FC BETHISY
US CREPY EN VALOIS
USE ST LEU D'ESSERENT
US CIRES LES MELLO

### Championnat D1 :

3 Accessions en Ligue – R3	8 Relégations en D2
<b>US ESTREES SAINT DENIS (Champion)</b> US RIBECOURT US MARGNY LES COMPIEGNE	AS BEAUVAIS OISE C USR ST CREPIN IBOUVILLERS AC HERMES BERTHECOURT FC NOINTEL FC CAUFFRY AFC COMPIEGNE C <b>CO BEAUVAIS (OJR)</b> <b>FC LIANCOURT CLERMONT B (DN)</b>

### Championnat D2 :

6 Accessions en D1	7 Relégations en D3 & 2 en D4
<b>US BRESLES (Champion)</b> AS MONTCHEVREUIL ST RESSONS US LASSIGNY AS VERNEUIL EN HALATTE USM SENLIS C	USC BEAUVAIS PORTUGAIS US CREVECOEUR US PAILLART FC CARLEPONT FC LIANCOURT CLERMONT C FC ESCHES FOSSEUSE FC BRENOUILLE <b>US CREPY EN VALOIS B (FG vers D4)</b> <b>AS THOUROTTE (FG vers D4)</b>

### Championnat D3 :

7 Accessions en D2	9 Relégations en D4 & 1 en D5
<b>US LIEUVILLERS (Champion)</b> AS PTT BEAUVAIS SC SERIFONTAINE ASCVA MORIENVAL ES VALOIS MULTIEN B US PONT STE MAXENCE C CSM LE MESNIL EN THELLE <b>FC CANLY (OJA) – interdiction d'accession, maintien de l'US CGF C en D2 (Art. 16-2)</b>	<b>US CREPY EN VALOIS B (depuis le D2)</b> <b>AS THOUROTTE (Depuis le D2)</b> <b>US BAUGY MONCHY (OJR)</b> EC VILLERS BAILLEUL AS BONNEUIL EN VALOIS USFC NANTEUIL LE HAUDOUIN US CIRES LES MELLO B SC SONGEONS B AS LAIGNEVILLE <b>FC CHAMBLY OISE D (FG vers D5)</b>



## COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion du 03 juillet 2018

### Championnat D4 :

10 Accessions en D3	5 Relégations en D5 & 7 en D6
<b>FC ST PAUL (Champion)</b> AS VERDEREL SC ST JUST EN CHAUSSEE C US BRESLES B ES REMY US CHOISY AU BAC C AS MULTIEN FC BETHISY B US MERU C US VILLERS ST PAUL B	ES FORMERIE B FC JOUY SOUS THELLE FC NOINTEL B FC BRENOUILLE B <b>FC CHAMBLY OISE D (depuis le D3)</b> <b>FC TILLE (FG vers D6)</b> <b>ESP NOYON (FG vers D6)</b> <b>AS THOUROTTE B (FG vers D6)</b> <b>US BRASSEUSE (FG vers D6)</b> <b>AJ MONTLEVEQUE (FG vers D6)</b> <b>US CREPY EN VALOIS C (FG vers D6)</b> <b>USR ST CREPIN B (FG vers D6)</b>

### Championnat D5 :

12 Accessions en D4	4 Relégations en D6
<b>US RIBECOURT B (Champion)</b> AS PTT BEAUVAIS B US MARSEILLE BEAUVAIS B AC ROLLOT <b>FC ST SULPICE (STA) Meilleur 3ème du niveau</b> US LE PLESSIS BRION B AS SILLY LE LONG B AS MAREUIL SUR OURCQ US GOUVIEUX B AFC CREIL C AS NOAILLES CAUVIGNY B US STE GENEVIEVE	<b>FC TILLE (depuis le D4)</b> <b>ESP NOYON (depuis le D4)</b> <b>AS THOUROTTE B (depuis le D4)</b> <b>US BRASSEUSE (depuis le D4)</b> <b>AJ MONTLEVEQUE (depuis le D4)</b> <b>US CREPY EN VALOIS C (depuis le D4)</b> <b>USR ST CREPIN B (depuis le D4)</b> US ESTREES ST DENIS C (FG) US ST GERMER DE FLY B (FG) AS ELINCOURT (FG) FC MUIRANCOURT B (FG) SC LAMOTTE BREUIL B (FG) FC LONGUEIL STE MARIE (FG) AS PEROY LES GOMBRIES (FG) FC VILLERS SOUS ST LEU (FG) FC VINEUIL ST FIRMIN (FG) FC ESCHES FOSSEUSE B (FG) ES LE MESNIL THERIBUS (FG) CO BEAUVAIS B (HC) US BRETEUIL C (HC)

Le club de l'AS LA NEUVILLE EN HEZ, en position d'accéder, en est interdit par le statut de l'arbitrage (Article 47-2 du Statut de l'Arbitrage). En application de l'article 13 du règlement particulier des Championnats Seniors, le club du FC ST SULPICE accède au Championnat D4.

Liste établie sous réserve des procédures en cours et sous réserve des futurs engagements.

A noter le non engagement pour la saison 2018-2019 en séniors des équipes suivantes :

- FC NEUILLY CAMBRONNE (email reçu au DOF),
- FC CHAMBLY OISE D (email reçu au DOF).



## COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion du 03 juillet 2018

### Championnat D6 :

**22 Accessions en D5 dont 5 meilleurs 3èmes  
et 5 meilleurs 4èmes**

**FCJ NOYON (Champion)**

ASSH MILLY SUR THERAIN

AS ONS EN BRAY B

RC CAMPREMY B

OS TRICOT B

US RIBECOURT C

AS LA DRENNE VILLENEUVE

AS NOAILLES CAUVIGNY C

AS MONCHY ST ELOI

US VILLERS ST PAUL C

FC RURAVILLE

US VERBERIE

FC ST AUBIN FONTAINETTE B

FC CONCHY BOULOGNE

**FCJ NOYON B (DN) – Accession de la A en D5**

CSM LE MESNIL EN THELLE B

AS ANGICOURT

ES ORMOY DUVY B

US CREVECOEUR B

AS ST REMY EN L'EAU

OC BURY B

AS NOGENT CHEMINOTS

ASCVA MORIENVAL B

La Commission des Compétitions du District Oise de Football félicite les champions de divisions ainsi que les clubs accédant aux divisions supérieures et adresse ses encouragements aux équipes ayant connu une relégation.



## COMMISSION DES COMPETITIONS

### Réunion du 03 juillet 2018

#### 2 - Etablissement du calendrier général.

La Commission procède à l'établissement du calendrier général pour les deux premiers mois de compétitions seniors 2018-2019.

Le calendrier général de la saison 2018-2019 sera établi lors de la prochaine réunion prévue le 24 juillet 2018 à l'issue de la date de clôture des engagements pour la saison 2018-2019.

<b>Dates</b>	<b>Championnats</b>	<b>Coupes</b>
26/08		1 <sup>er</sup> tour Coupe de France
02/09		2 <sup>ème</sup> tour Coupe de France 1 <sup>er</sup> tour Coupe de l'Oise
09/09	Journée 1	
16/09		3 <sup>ème</sup> tour Coupe de France 2 <sup>ème</sup> tour Coupe de l'Oise 1 <sup>er</sup> tour Objois, Chivot, Patoux
23/09	Journée 2	
30/09	Journée 10	4 <sup>ème</sup> tour Coupe de France
07/10	Journée 3	
14/10	Journée 11	5 <sup>ème</sup> tour Coupe de France
01/11	Matches remis des 30/09 et 14/10.	

Prochaine réunion : 10 juillet (constitution des groupes de D1) et 24 juillet (constitution des groupes de D2 à D6 et validation du calendrier général)

**Le Président, Pierre BIENVENU.**